



Parc
naturel
régional

du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION TRANSMISE LE 8/07/2024

Extrait du Registre des délibérations du 26 juin 2024

Date de publication : 17 juillet 2024	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 30 mai 2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 64 (543 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 543 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 26 juin 2024, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Chaillé-les-Marais (85), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Andilly: Caroline SOULIÉ; Benon: Jany LESOUF; Charron: Pascale SAINT JALMES; Courçon: Florence GUIBERTEAU; Le Gué d'Alleré: Marie-Odile ROUX; La Laigne: Thierry BOUCARD; Longèves: Bruno FERRET; Marans: Romuald QUIRION; Nuaillé d'Aunis: Magali VINCENT; La Ronde: Jean-Pierre SERVANT; Saint Jean de Liversay: Anthony MOREAU; Villedoux: Daniel BOURSIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais: Philippe LEYSSENE; Bessines: Alain LUSSEAU; Epannes: Isabelle GAUTIER; Magné: Catherine TROMAS; Mauzé-sur-le-Mignon: Patrick RABALLAND; Niort: Elmano MARTINS; Prin Deyrançon: Anne CLERE; Saint Georges de Rex: Laurence LE MOIGNE et Marie-Thérèse CHAUVINEAU; Saint Hilaire la Palud: François BONNET; Saint Symphorien: David ROUGER; Vallans: Olivier CAILLÉ;

Au titre des communes de Vendée :

L'Aiguillon la Presqu'île: Laurent HUGER; Auchay-sur-Vendée: Michel HERAUD; La Bretonnière-La Claye: Frédéric MARTINEAU; Chaillé les Marais: Antoine METAIS; Champagné les Marais: Natacha MORIN; Curzon: Boris RIMBERT; Damvix: Yannick MOREAU; L'Île d'Elle: Fabien BILLARD; Lairoux: Pierre CHABOT; Le Langon: Jacqueline ARRESTAYS; Luçon: Francis VRIGNAUD; Maillezais: Annie RINEAU; Mareuil sur Lay Dissais: Thierry COUILLAUD; Le Mazeau: Bernard BORDET; Montreuil: Agnès BARNAUD; Moreilles: Marie-Jeanne BARRAUD; Rives d'Autise: Christie SIMON; Saint Michel en l'Herm: Jackie RENAUD; Sainte Radegonde des Noyers: Paul BOURNEL; Saint Vincent sur Graon: Jannick RABILLÉ; La Taillée: Florence TROTTIN; La Tranche sur Mer: Pierre-Jacques CARLES; Triaize: Didier JOUSSEAU; Les Velluire sur Vendée: Sandrine JACQUAT; Vix: Pascal BETEAU; Vouillé-les-Marais: Laëtitia DAVID

Au titre des EPCI :

Communauté de Communes Aunis Atlantique: Jean-Pierre SERVANT; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée: Laurent DUPAS

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Philippe BARRÉ, Lydie BERNARD, Lucie ETONNO, Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE, Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Laurent FAVREAU

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC

Budget supplémentaire 2024

Budget principal



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Budget supplémentaire 2024 Budget principal

Contexte

Vu la délibération du Comité syndical en date du 20 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 ;

Vu les délibérations du Comité syndical du 26 juin 2024 approuvant les comptes administratifs et de gestion 2023, et affectant les résultats 2023, préalablement adoptée ;

Vu le Codé général des collectivités territoriales ;

Considérant que le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats 2023, les restes à réaliser et qu'il convient d'ajuster certaines prévisions 2024

Après en avoir débattu, le comité syndical

DECIDE :

Budget supplémentaire 2024 :

> d'approuver le budget supplémentaire 2024, en dépenses et en recettes, à la somme de 3 393 091.04 € pour le budget principal, dont 1 497 916.27 € sur la section de fonctionnement et 1 895 174.77 € sur la section d'investissement, tel qu'annexé.

Provision :

- > de constituer une provision semi-budgétaire pour compte épargne temps d'un montant de 21 500 €
- > dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6815
- > de constituer une provision semi-budgétaire pour les dépréciations de créance de plus de 2 ans de 1 350 €
- > dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6817

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président

